

Compte rendu conseil municipal du 16 février 2013

Renouvellement assistance progiciel

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la Haute Loire pour les années 2013, 2014 et 2015. La précédente convention étant arrivée à terme le 31 décembre 2012.

Droit de préemption Parcelle AB 196

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la vente de cet immeuble d'une surface de 1273 m² avec une construction en cours dessus.

Coupes de bois

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de vendre en 2013 les coupes suivantes :

Forêt de Belvezet parcelle 4 coupes d'amélioration sur 10,19 ha

Forêt Sansac/Sansaguet parcelle 1 à 3 ; 1^{ère} éclaircie sur 7 ha

Exonération taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide d'étendre l'exonération de la taxe d'aménagement à des surfaces de locaux annexes à usage de stationnement sous certaines conditions prévues par la loi.

Projet de méthanisation

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la réflexion menée par un groupe d'agriculteurs du bourg afin de mettre en place une unité de méthanisation pour valoriser leurs déjections.

Une étude de faisabilité étant nécessaire pour étudier la rentabilité du projet, la Mairie accepte de porter ce projet avec les agriculteurs et sollicite un financement maximum auprès de l'ADEME.

Emprunt financement Maison de bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de Maison de Bourg et la nécessité de réaliser un emprunt pour boucler le financement.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un montant de 100 000 € taux fixe : 3,26 %, durée 10 ans, échéance annuelle.

Rythmes scolaires

Mr le Maire présente l'état actuel des rencontres avec l'inspection d'académie qui a eu lieu à la communauté de communes.

Compte tenu des moyens à mettre en œuvre pour les activités périscolaires, le conseil municipal valide le choix communautaire de repousser à septembre 2014 la mise en place de ces nouveaux rythmes.